

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00565 Référence de la demande : n°2021-00565-031-001

Dénomination du projet : IPEV-137 "ECOPHY-ANTAVIA"

Lieu des opérations : -Département : TAAF District de Crozet, Kerguelen et Terre Adélie

Bénéficiaire : LEBOHEC Céline - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN fait sien l'avis émis par le Comité de l'environnement polaire (CEP) et émet un avis favorable pour les études réalisées en Baie du Marin, Ratmanoff et en Terre Adélie en recommandant la mutualisation des manipulations avec le projet 354 ETHOTAF (420 manchots royaux de Ratmanoff) et 109 Ornitho Eco (300 poussins Manchot empereur) et la fourniture d'un compte-rendu afin d'évaluer l'impact des études menées, notamment sur les taux de retour des Manchots Adélie équipés de biologgers par rapport à un lot témoin.

Il donne un avis défavorable aux manipulations prévues sur les manchots royaux de la Petite Manchotière et de la Crique de la Chaloupe (Ile de la Possession) en raison du fait que ces animaux ne font actuellement l'objet d'aucune capture pour aucun projet IPEV et qu'ils sont de ce fait beaucoup plus sensibles au dérangement que ceux de la Baie du Marin. L'ouverture de ces colonies à des manipulations pourrait avoir des conséquences qu'il est à ce jour difficile d'évaluer.

Il émet un avis défavorable également pour toute forme de manipulation des Océanites de Wilson compte-tenu des risques pour la survie des oiseaux manipulés, les techniques de suivi non intrusives étant en revanche encouragées (caméra, enregistrement acoustique, etc.)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 25/06/2021

Signature :

